

Interprétations de la structure tarifaire prestations diagnostique de neuropsychologie (prestation LaMaL)

Curafutura, H+, Santésuisse, SVNP

Version: 10.10.2023

Date de publication: 16.10.2023

Extrait du règlement de la commission d'interprétation paritaire (y compris le monitoring) du 30.6.2020 (Structure tarifaire approuvée par le Conseil fédéral le 19.3.2021):

Le règlement de la commission d'interprétation paritaire existe seulement en allemand. Tout ce qui suis – aussi les décisions de la commission d'interprétation paritaire – est/sont traduit/es en français. Le texte allemand fait foi.

(...)

- 5.3 Les recommandations de la CPI doivent être courtes, concises, non contradictoires et présentées de manière claire. Une date de publication doit être indiquée.
- 5.4 Les partenaires tarifaires publient les recommandations sur leur site Internet pendant au moins deux ans, sous réserve de la résiliation préalable de la convention sur la structure tarifaire.

Modifications par rapport à la version précédente inséré en mode de correction.

Numéro	2023-01
Titre	Définition de la notion de séance
Décision	Par jour, toutes les prestations fournies en présence du/de la patient(e) (physique ou digital) et en son absence peuvent être facturées au moyen de la position de tarif appropriée et sont comptées comme 1 séance. Si, au cours d'une journée civile, sont fournies exclusivement des prestations en l'absence du/de la patient(e), elles ne comptent pas comme des séances.
Valable à partir du	10.10.2023